



No 20 / 2017/2018
08.06.2017

CHAMPIONNATS SUISSES DE PATINAGE ARTISTIQUE 2018

1. Conditions de participation

1.1 Catégorie Minimes (U12)

Filles

Le nombre de participantes est limité à 40. La sélection se fait d'après la liste des „Personal Best“. Dernier délai: 16 janvier 2018. En cas de désistement, aucune patineuse ne se déplace vers le haut. Toutes les participantes patinent le programme court et le programme libre. Le club organisateur a droit à deux places supplémentaires pour les patineuses qui ne figurent pas sous les 40 meilleures sur la liste des "Personal Best".

La championne suisse Minimes U12 2017 monte en catégorie Espoirs (ou plus haut si en possession des tests requis) et ne peut pas défendre son titre.

Les deuxièmes et troisièmes du classement peuvent monter en catégorie Espoirs.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas de nombre de participantes trop important.

1.2 Catégorie Espoirs (U13)

Filles

Le nombre de participantes est limité à 40. La sélection se fait d'après la liste des „Personal Best“. Dernier délai: 16 janvier 2018. En cas de désistement, aucune patineuse ne se déplace vers le haut. Toutes les participantes patinent le programme court et le programme libre. Le club organisateur a droit à deux places supplémentaires pour les patineuses qui ne figurent pas sous les 40 meilleures sur la liste des "Personal Best".

La championne suisse Espoirs U13 2017 monte en catégorie Cadets (ou plus haut si en possession des tests requis) et ne peut pas défendre son titre.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas de nombre de participantes trop important.

Garçons (U14)

Tous les garçons patinent le programme court et le programme libre.

Le champion suisse Espoirs U14 2017 peut défendre son titre s'il remplit les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

Le champion suisse Espoirs U14 2017 peut monter en catégorie Cadets indépendamment des conditions d'âge et de tests.

1.3 **Catégorie Cadets**

Filles U14

En cas de grand nombre d'inscriptions, la commission Figure peut départager les participantes en deux catégories de compétition selon leur âge.

Toutes les filles patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Cadets U14 2017 peut défendre son titre si elle remplit les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

La championne suisse Cadets U14 2017 peut monter en catégorie Cadets U15 indépendamment des conditions d'âge et de tests.

La championne suisse Cadets U14 2017 peut monter en catégorie Juniors indépendamment des conditions d'âge et de tests.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas d'un nombre de participantes trop important.

Filles U15

En cas de grand nombre d'inscriptions, la commission Figure peut départager les participantes en deux catégories de compétition selon leur âge.

Toutes les filles patinent le programme court et le programme libre.

La Championne suisse Cadets U15 2017 monte en catégorie Juniors (ou plus haut si les tests acquis le permettent) et ne peut pas défendre son titre.

Les heures d'entraînement peuvent être annulées ou raccourcies en cas d'un nombre de participantes trop important.

Garçons U16 et couples

Tous les garçons et les couples patinent le programme court et le programme libre.

Les champions suisses Cadets U16 2017 peuvent défendre leur titre s'ils remplissent les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

Les champions suisses Cadets U16 2017 peuvent monter en catégorie Juniors indépendamment des conditions d'âge et de tests.

1.4 **Catégorie Juniors**

Dames

Le nombre de participantes est limité à 30. La sélection se fait d'après la liste des „Personal Best“. Dernier délai: 11 décembre 2017. En cas de désistement, la patineuse suivante avance d'une place. La liste des participantes devient définitive 96 heures avant le tirage au sort.

Toutes les dames patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Juniors 2017 peut défendre son titre si elle remplit les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

La championne suisse Juniors 2017 peut monter en catégorie Elite indépendamment des conditions d'âge et de tests.

Messieurs et couples

Les messieurs et les couples patinent le programme court et le programme libre.

Les champions suisses Juniors 2017 peuvent défendre leur titre s'ils remplissent les conditions d'âge mentionnées dans les règlements techniques de l'USP.

Les champions suisses Juniors 2017 peuvent monter en catégorie Elite indépendamment des conditions d'âge et de tests.

1.5 Catégorie Seniors B***Dames***

Le nombre de participantes est limité à 12. La sélection se fait d'après la liste des „Personal Best“. Dernier délai: 11 décembre 2017. En cas de désistement, la patineuse suivante avance d'une place. La liste des participantes devient définitive 96 heures avant le tirage au sort.

Toutes les dames patinent le programme court et le programme libre.

La championne suisse Seniors B 2017 peut défendre son titre.

Messieurs

Tous les messieurs patinent le programme court et le programme libre.

Le champion suisse Seniors B 2017 peut défendre son titre.

1.6 Catégorie Elite***Dames***

Le nombre des participantes est limité à 18. La sélection se fait d'après la liste des «Personal Best». Dernier délai: 11 décembre 2017. En cas de désistement, aucune patineuse ne se déplace vers le haut. Les gagnantes des médailles des années 2015/2016 et 2016/2017 seront qualifiées en plus, à condition qu'elles ne peuvent pas présenter un «Personal Best».

Toutes les dames patinent le programme court et le programme libre.

Messieurs et couples

Tous les messieurs et tous les couples patinent le programme court et le programme libre.

Les patineurs / patineuses Elite qui remplissent les conditions d'âge pour la catégorie Juniors sont admis aussi bien en catégorie Elite qu'en catégorie Juniors. La sélection pour la catégorie Juniors s'effectue suivant la liste des «Personal Best» de la catégorie Juniors.

2. Généralités**2.1 Tirage au sort pour le programme court et ordre de départ pour le libre**

Les participants seront départagés en deux groupes pour le tirage au sort – indépendamment du nombre – ("early" avec les nombres de points inférieurs et "late" avec les nombres de points plus élevés) et selon la liste des "Personal Best".

En cas de nombre impair de participants, le groupe avec les "Personal Best" plus élevés sera plus grand. La répartition dans les groupes d'échauffement sera effectuée après le tirage au sort; ainsi, au milieu du champ des participants, peut se trouver un groupe "mélangé".

Les patineurs ayant les nombres de points inférieurs ("early") tirent les numéros de la première partie de la compétition; le groupe "early" est départagé en deux sous-groupes, l'un sans points «Personal Best» et l'autre avec points «Personal Best». Les premiers numéros sont tirés par les patineurs sans points «Personal Best». Ensuite, les patineurs avec points «Personal Best» tirent le restant des numéros du groupe «early».

Les patineurs avec les nombres de point plus élevés ("late") patinent le programme court dans la deuxième partie. Ce groupe est également départagé en deux sous-groupes. Les 12 meilleurs de la liste "Personal Best" tirent les derniers 12 numéros de la fin; les patineurs restants tirent les premiers numéros du groupe "late". Si, dans le groupe "late", on a 12 patineurs ou moins, le groupe ne sera plus départagé.

L'ordre de départ du libre est tiré au sort selon les ISU Technical Rules Single & Pair Skating, Rule 579.

Tirage au sort du programme libre

- Les 3 patineurs les mieux classés après le programme court tireront les 3 derniers numéros de départ du dernier groupe
- Les patineurs classés 4^{ème} à 6^{ème} après le programme court tireront les 3 premiers numéros de départ du dernier groupe
- Les patineurs classés 7^{ème} à 9^{ème} après le programme court tireront les 3 derniers numéros de départ de l'avant-dernier groupe
- Les patineurs classés 10^{ème} à 12^{ème} après le programme court tireront les 3 premiers numéros de départ de l'avant-dernier groupe

2.2 „Personal Best“ pour la saison 2017/2018

Minimes/Espoirs et Cadets

Les patineurs qui remplissent les exigences pour les catégories Minimes/Espoirs et Cadets ont le libre choix de la catégorie. Toutefois, le "Personal Best" pour les championnats suisses sera pris en compte soit dans la catégorie respective soit dans la catégorie en-dessous. Par exemple, un "Personal Best" réussi chez les Espoirs peut être pris en compte pour les championnats suisses Cadets et vice versa.

Juniors, Seniors B et Elite

Le "Personal Best" pour les championnats suisses sera pris en compte uniquement dans la catégorie respective. Par exemple, un "Personal Best" obtenu dans la catégorie Juniors ne peut pas être utilisé pour les championnats suisses Elite et vice versa.

Pour le nombre "Personal Best", tous les résultats obtenus entre le 1^{er} mai 2016 et la date de la compétition respective (pour Elite, Juniors et Seniors B: dernier délai 11 décembre 2017) seront pris en compte lors des compétitions suivantes:

- Championnats suisses (toutes les catégories) saison 2016 / 2017
- Compétitions Swiss Cup saison 2017/2018. Les résultats des **Swiss Cup de la saison 2016/2017 ne sont pas pris en considération.**
- Résultats des compétitions du calendrier ISU, concours internationaux inter-clubs de la saison 2017/2018 (par ex. Alpenpokal, etc.*) ainsi que les résultats des CE 2017, CMJ 2017 et CM 2017.

* Veuillez noter que le „Personal Best“ pour les catégories Minimes, Espoirs et Cadets n'est pris en considération que si les contenus des programmes court et libre de ces catégories correspondent à ceux de la catégorie ISU Advanced Novice. La catégorie Advanced Novice doit comprendre impérativement un programme court et un programme libre. Le professeur et/ou

l'athlète sont tenus de faire parvenir les résultats à Madame Yvonne Mazahery (yvonne.mazahery@sunrise.ch) (site internet sur lequel on peut trouver les résultats et/ou „Judges Scores“).

2.3 Publication, organisation, jurys et panels techniques

Les championnats suisses sont publiés par l'USP, l'organisation et le déroulement est assumé par une association régionale ou par un club en collaboration avec l'USP.

Tous les jurys et panels techniques sont convoqués par l'USP.

Pour toutes les informations voir les règlements techniques de l'USP.

2.4 Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les participants sont à verser sur le compte Postfinance IBAN CH02 0900 0000 8400 5561 2 (PC 84-5561-2) de l'USP au plus tard pour la date (timbre-poste) mentionnée dans l'annexe 1 (no. 9 / 2017/2018 / 10.05.2017).

Aucune finance d'inscription n'est remboursée.

UNION SUISSE DE PATINAGE
Commission Figure

Sandor Galambos